



Bon, ça ne s'est pas exactement passé comme ça, mais l'idée y était...

L'arrêté d'interdiction de présence à Rennes fait l'objet d'une demande d'annulation devant le **Tribunal Administratif de Rennes le 9 décembre 2016 à 9h25.**

Sur les centaines d'interdictions prononcées sur le territoire ce jugement sera le premier sur le fond, ce n'est pas un référé, c'est un vrai jugement. Soyons nombreux-ses devant le tribunal, rendez-vous dès 9h, devant le TA de Rennes, 3 rue du contour de la motte à côté du Thabor.

L'Etat d'urgence menace nos libertés, menaçons l'Etat d'urgence !